

Bienvenue sur le site de la
DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE
d'Entre-deux-Guiers

HORAIRES

	Du 1er avril au 31 oct.		Du 1er nov. au 31 mars	
Lundi		14h - 18h		13h - 17h
Mardi	8h - 12h		8h - 12h	
Mercredi	8h - 12h	13h - 17h	8h - 12h	
Jeudi	9h - 13h	14h - 18h	8h - 13h	14h - 17h
Vendredi		14h - 18h		13h - 17h
Samedi	8h - 12h	13h - 17h	8h - 12h	13h - 17h



ACCÈS

Lors de votre passage,
merci de présenter au
gardien votre :

- justificatif domicile
- carte d'identité



MATÉRIAUX ACCEPTÉS

Retrouver la liste sur :
www.coeurdechartreuse.fr
ou flasher le QR Code
ci-dessous :



Plan en déchèterie

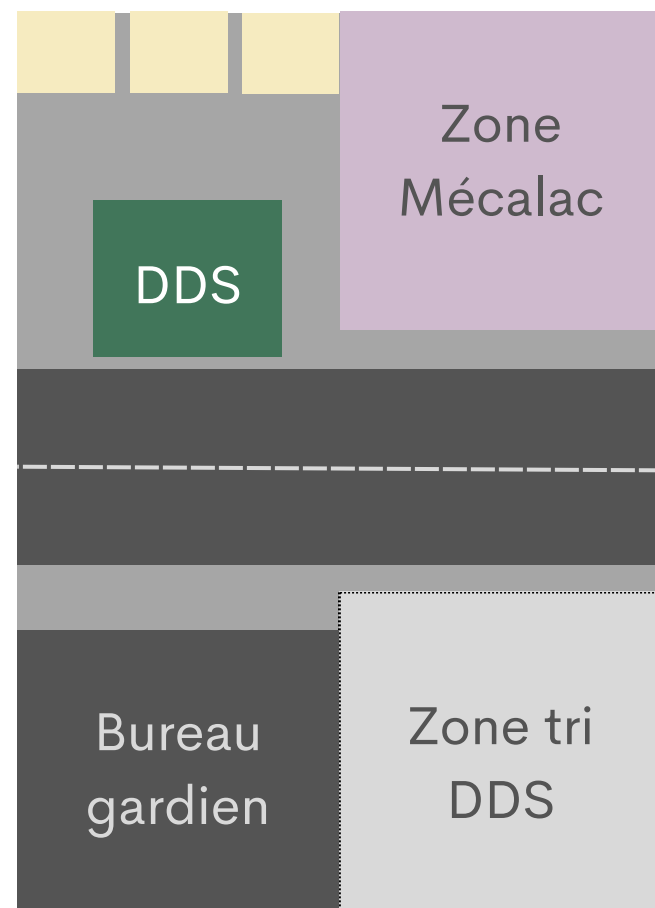
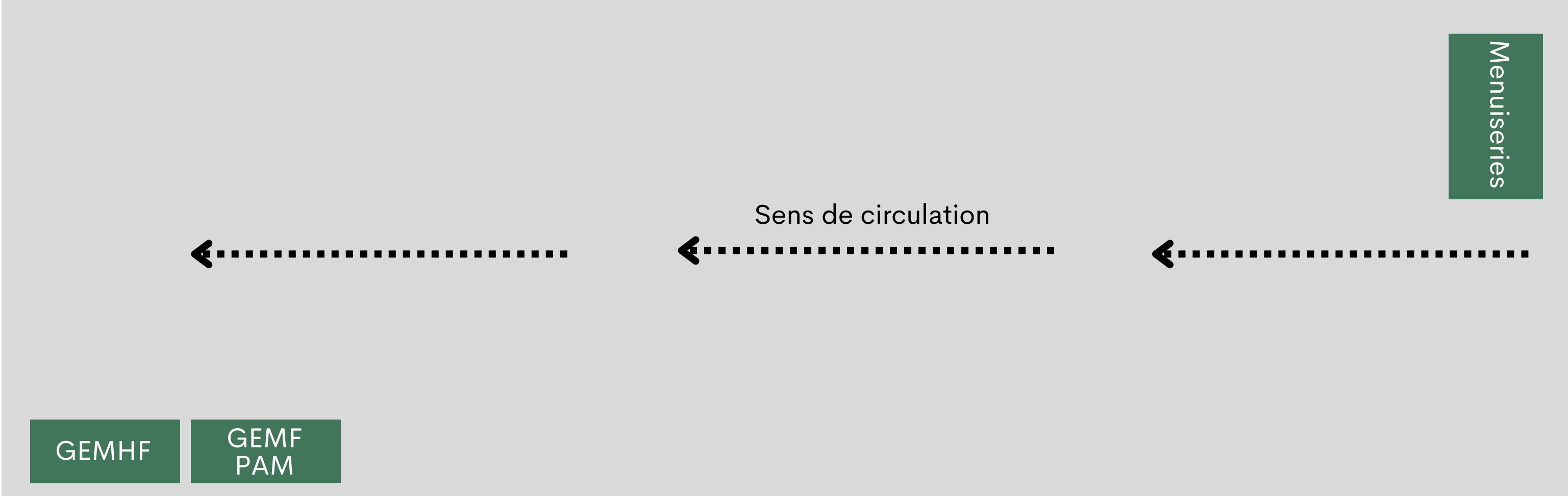
Zone de déchargement accessible
UNIQUEMENT aux : **professionnels** et
aux véhicules équipés d'une **benne**
avec **système de levage hydraulique**

Bas quai
Gravats

Bas quai
Végétaux

Végétaux Gravats Bois brut Plâtre Ferraille Cartons Papiers

Amiante



Pneus Réserve Encombrants Mobilier Bois multiflux Plastiques

Laine de verre DDS Emb. souillés

Nouvelle organisation du quai

Impact de la REP PMCB (produits et matériaux de construction et du bâtiment)

C'est quoi la REP PMCB ?

La REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment), est un système de gestion des déchets qui prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie.



Mise en place des bennes : bois, plastiques, plâtre depuis le 1er septembre 2024



L'éco-organisme en charge des déchets du bâtiment : VALOBAT finance 100% du coût de location et rotation des bennes. Cette nouvelle REP réinstalle le tri par matière et non par usage, d'où les nouvelles consignes de tri en déchèterie.

Nouvel affichage en déchèterie

Merci de veiller à bien lire les panneaux d'informations vous indiquant le positionnement des bennes à quai.

Évolution des consignes



- BOIS DE CHARPENTE ET D'OSSATURE
- PLANCHER BOIS
- PANNEAU BOIS POUR CLOISON (OSB, MÉDIUM...)
- MOBILIER EN BOIS (ARMOIRE, COMMUNE, TABLE, MEUBLE DE RANGEMENT CUISINE/SALLE DE BAIN...)

- JOUETS EN BOIS (BALANÇOIRE, PORTIQUE)
- ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN EN BOIS (ÉTABLI, TRÉTEAUX, CABANON...)

Benne bois multiflux
(bois peint / aggloméré)



Ce qui a changé au 1er septembre ?

Les meubles en bois (**hors rotin et bambou**) de la filière mobilier (ECOMAISON) seront à déposer dans cette benne de bois mélangé.



Évolution des consignes



- PROFILÉS, ENCADREMENTS
- LAMBRIS ET BARDAGES
- CANALISATIONS ET RACCORDS D'ARRIVÉE / ÉVACUATION
- CUVES ET RÉSERVOIRS
- REVÊTEMENTS DE SOLS PVC
- LINERS DE PISCINE

Benne plastiques
multiflux



Ce qui a changé au 1er septembre ?

Tous les plastiques rigides en plus des canalisations et raccords PVC sont désormais acceptés dans cette benne.



Évolution des consignes



- LAINE DE VERRE EN PANNEAU, EN ROULEAU, AVEC SURFAÇAGE (VOILE POLYESTER, KRAFT / BITUME)
- LAINE DE VERRE ANCIENNE

- LAINE DE VERRE NOIRE SÈCHE OU PEU HUMIDE
- DALLES DE PLAFOND EN LAINE DE VERRE AVEC SURFAÇAGE

Benne laine de verre (10 m³)



Ce qui a changé au 1er septembre ?

La laine de verre était jusque alors déposée dans la benne encombrants, elle rentre dans une filière de recyclage dédiée

Évolution des consignes



- MENUISERIES VITRÉES BOIS
- MENUISERIES VITRÉES PVC
- MENUISERIES VITRÉES ALUMINIUM

**Chevalets
menuiseries vitrées**



Ce qui a changé au 1er septembre ?

Toutes les menuiseries vitrées avec du verre cassé ou avec plusieurs matériaux sont à rediriger dans les encombrants.

Évolution des consignes



Bricolage et Jardin



Jouets

Caisses palettes Jeux et jouets



* Attention, produits extrêmement inflammables



Ce qui a changé au 1er septembre ?

Les jeux et jouets + articles de bricolage et jardin de - **80 cm** seront déposés dans des caisses palettes en haut de quai.



Ces objets peuvent être détourné vers la ressourcerie !